

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2010006**

**Signataire : ML/SRC**

**OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association "Nos quartiers ont des talents" (NQT)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention avec l'association « Nos quartiers ont du talent »

Considérant que l'association « Nos quartiers ont des talents » peut apporter une réponse adaptée à l'accompagnement pour l'accès à l'emploi des jeunes diplômés (bac +4 et plus) de moins de 30 ans,

A l'unanimité

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de convention l'association « Nos quartiers ont des talents » tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

**AUTORISE** : le Maire à signer ce projet au nom de la Commune avec l'association « Nos quartiers ont des talents »

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) à l'association « Nos quartiers ont des talents».

La dépense sera imputée sur l'article : 400 65- 74 qui correspond aux subventions versées aux associations.

Pour le Maire

L'adjoint délégué